

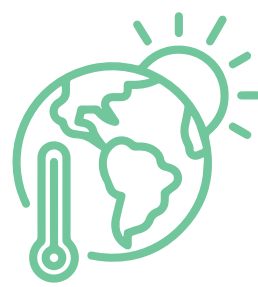
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Étant une entreprise aux activités multiples et très diversifiées, Corem s'engage à faire preuve de leadership, de transparence et de rigueur dans la protection du milieu et de l'environnement dans lesquels elle poursuit ses activités de caractérisation de minerais, d'expérimentation en laboratoire et de pilotage semi-industriel de procédés minéralurgiques et métallurgiques. Corem encourage ses fournisseurs, ses partenaires et sa clientèle à prendre le même engagement dans une perspective de développement durable. Corem s'engage à déployer les moyens nécessaires pour, qu'au-delà du respect des lois et règlements applicables en matière d'environnement auxquels elle souscrit, elle améliore de façon continue sa performance environnementale. Corem s'engage à mettre en œuvre diverses actions dans les trois sphères principales suivantes :



Prévention de la pollution et protection de l'environnement

- Gérer ses activités de façon responsable afin de maîtriser leurs incidences sur l'environnement.
- Améliorer la gestion de ses matières résiduelles en appliquant le principe des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination).
- Déployer des programmes de sensibilisation en matière d'environnement à l'intention du personnel.



Contribution à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction de la pollution

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et la consommation responsable d'énergie.
- Encourager l'adoption de technologies propres.



Collaboration avec ses parties prenantes

- Favoriser les fournisseurs, les partenaires et les clients qui ont des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.
- Engager et maintenir un dialogue avec ses parties prenantes impliquées dans le développement de politiques publiques en matière de pratiques écoresponsables en traitement de minerais.

À cette fin, Corem maintient et améliore un système de gestion environnementale enregistré selon la norme ISO 14001 permettant de déterminer ses orientations stratégiques en matière d'environnement, de fixer des objectifs et cibles environnementaux pertinents et d'assurer le suivi des résultats atteints. De plus, Corem s'engage à publier, sur une base régulière, sa performance environnementale.

FRANCIS FOURNIER, ing.f.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

corem

Innovation en
traitement de minerais